

Description des comités 2018-2019

Comités conventionnés

Comité des relations de travail (CRT) (3 à 7 postes)

Article 4-3.01

Comité regroupant des représentants du collège et du syndicat des enseignants, il a pour mandat de tenter de parvenir à une entente sur les questions relatives à l'application et à l'interprétation de la convention collective et aux conditions de travail.

Comité de perfectionnement (3 postes et 1 substitut)

Article 7-4.01

Comité regroupant des représentants du collège et du syndicat des enseignants, il a pour fonctions :

- d'établir les priorités de perfectionnement des enseignants;
- de définir les programmes de perfectionnement;
- de déterminer l'utilisation et la répartition des montants prévus à affecter à l'un ou l'autre des programmes de perfectionnement;
- de fixer les critères d'admissibilité;
- de recevoir les demandes de perfectionnement des enseignants et de les analyser;
- de faire le choix des candidats en tenant compte de l'avis du département.

Comité d'accès à l'égalité (2 postes)

Article 2-4.01

Comité regroupant des représentants du collège et de chacune des catégories de personnel, il a pour mandat d'étudier tout problème d'accès à l'égalité soumis par une des parties au comité, de faire au collège toute recommandation utile, et d'élaborer, si nécessaire, un programme d'accès à l'égalité.

Comité de santé et sécurité (2 postes)

Article 5-20.09

Ce comité est composé de représentants des syndicats des employés du Cégep de Jonquière. Il traite de santé et sécurité au travail, excluant la santé mentale et le harcèlement tant psychologique que sexuel.

Comité contre le harcèlement sexuel et la violence (2 postes et 1 substitut)

Article 2-6.04

Comité formé de représentants du collège, des étudiants et de chacune des catégories de personnel. Son mandat est d'assurer une large diffusion de la politique, de mettre en œuvre un plan d'information et de sensibilisation, ainsi que de faire des recommandations sur tout sujet relatif au harcèlement.

Comités syndicaux

Comité de suivi des finances (2 postes)

Ce comité a pour mandat :

- d'examiner une fois l'an les journaux et les livres comptables, les relevés et les conciliations bancaires de chaque mois, ainsi que les placements du syndicat;
- d'examiner les pratiques comptables du syndicat et de faire des recommandations;
- de réaliser un rapport signé de sa vérification, une fois l'an, à l'assemblée générale annuelle.

Comité des affaires syndicales¹ (illimité)

Ce comité a pour mandat d'échanger sur des événements et d'organiser des activités qui touchent particulièrement les enseignants à statut précaire, mais il est aussi mandaté pour informer les membres et assurer que l'information syndicale soit transparente.

Comité de gestion du fonds de défense professionnelle (2 postes)

Ce comité fait des recommandations à l'assemblée du SPECJ sur les politiques et l'utilisation du fonds de défense professionnelle.

¹ Le comité de la précarité et le comité d'information, d'éducation et de solidarité syndicales ont fusionné afin de devenir le comité des affaires syndicales.

Conseil central du Saguenay—Lac-Saint-Jean (1 poste et 1 substitut)

Le conseil central réunit tous les syndicats CSN de son territoire. Des assemblées générales ont lieu régulièrement et un congrès se déroule tous les trois (3) ans. On y détermine les priorités d'action, on y vote le budget et on procède à l'élection des membres du comité exécutif et du conseil syndical. Le conseil central est ainsi un lieu de débats et de concertation syndicale et populaire.

Classe de la présidence d'assemblée (illimité)

Les membres de ce comité se rencontrent avant chaque assemblée générale afin de discuter de son fonctionnement et à tour de rôle, ils président l'assemblée.

Comité de suivi des ressources enseignantes² (illimité)

Ce comité a pour mandat de faire des vérifications et des recommandations sur les questions relatives à la répartition et à l'utilisation des ressources enseignantes.

Comités collégiaux

Commission des études (7 postes : au moins un représentant de chacune des catégories suivantes : programme d'études techniques, programme d'études préuniversitaires et formation générale)

Commission composée de représentants des cadres, des enseignants, des étudiants et des professionnels non enseignants, il a pour fonction de conseiller le Conseil d'administration sur toute question concernant les programmes d'études dispensés par le Collège et l'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études. Elle peut en outre, dans ces matières, faire des recommandations au Conseil. La Commission des études doit donner son avis au Conseil d'administration sur toute question qu'il lui soumet dans les matières de sa compétence.

Comité d'aide au personnel (2 postes)

Comité regroupant des représentants du collège et de chacune des catégories de personnel. Le rôle du comité est de s'assurer de la bonne marche du programme d'aide.

Comité de suivi du plan de la réussite (5 postes : un représentant du secteur techniques, un du préuniversitaire et un de la formation générale + 2 RCD ou RCP)

Comité regroupant des représentants de la Direction des études, de la Direction des affaires étudiantes et du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Jonquière. Ce comité assure le suivi du plan institutionnel de la réussite. Le comité traite de toute question relative à la réussite éducative et les membres font des suggestions pour favoriser l'atteinte des objectifs.

Comité santé globale (1 poste et 1 substitut)

Le comité santé globale est chargé de veiller à la mise en application de la politique de santé globale du collège.

Comité chargé d'étudier et de recommander les projets à la Fondation Asselin (3 postes et 2 substituts)

Comité se réunissant une fois par année, et ce, pendant une journée, afin d'étudier et de recommander les projets à la Fondation Asselin.

Comité de valorisation de la langue française (2 postes)

Ce comité formé de deux membres du personnel enseignant, de conseillères pédagogiques, de la secrétaire générale et des représentants des divers syndicats est mandaté pour :

- effectuer la recension des activités réalisées dans le cadre du programme de valorisation de la langue française;
- évaluer les appels de projets;
- établir un plan d'action concerté pour le collège.

² Le comité de calcul est devenu le comité de suivi des ressources enseignantes.

Comité pour le Fonds de secours (mandat de 2 ans) (3 postes)

Ce comité travaille en collaboration avec la Direction des affaires étudiantes et communautaires. Son mandat est de trouver du financement par le biais d'une activité spéciale annuelle (collecte de livres) ainsi qu'auprès des donateurs. Également, il y a une rencontre annuelle avec le comité d'analyse des demandes afin de faire le bilan et d'établir les orientations.

Comité sur le recrutement (4 postes)

Comité regroupant des représentants du collège et de chacune des catégories de personnel. Il a pour mandat d'étudier les outils de recrutement pour les programmes scolaires du collège. Il doit faire des recommandations élaborées et développer des stratégies pour soutenir le Service des communications dans leur fonction de recrutement des effectifs étudiants.

Comité de discussion sur les horaires³ (5 postes)

Ce comité a pour mandat de discuter, au besoin, des problématiques qui peuvent être reliées aux horaires et d'y trouver des solutions. Le comité est formé des représentants suivants :

- 1 représentant de la Direction des études;
- 1 représentant du conseil exécutif du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Jonquière;
- 1 représentant de la formation générale (anglais, français, philosophie et éducation physique);
- 1 représentant des techniques physiques (génie électrique, mécanique du bâtiment, EHST, aménagement et urbanisme, génie chimique et génie mécanique);
- 1 représentant des techniques humaines (éducation à l'enfance, éducation spécialisée et travail social) ou de la technique biologique (soins infirmiers);
- 1 représentant des secteurs techniques (autres que les programmes mentionnés précédemment);
- 1 représentant du secteur préuniversitaire.

Note : Chaque comité devra produire un bilan pour l'assemblée générale annuelle.

³ Nouveau comité.